

**LA PAROLE À ... Georges Rime, Syndic de Cossonay
Président du Comité de l'ARCAM**

Mesdames, Messieurs,

Comme vous avez pu en prendre connaissance par les journaux, notre directeur, Oscar Cherbuin, a annoncé son départ de son poste pour le 30 juin 2021 au plus tard. Nous respectons bien évidemment sa décision, même si nous la regrettons, tant il a incarné la région depuis 10 ans passé à la conduite de notre institution.

L'ARCAM a d'ores et déjà démontré à quel point une coordination régionale est nécessaire pour traiter de sujets éminemment stratégiques et l'importance de «tirer tous à la même corde». Elle accompagne de nombreux projets vers le succès, en conseillant les porteurs de projet, tout en trouvant des aides et soutiens.

L'équipe opérationnelle de l'ARCAM œuvre au quotidien et répond à toutes vos demandes. Alors, n'hésitez pas à les solliciter !

Pour assurer la transition et repenser notre organisation, nous comptons sur l'appui de tous et surtout sur votre compréhension devant la tâche qui incombe aux membres du comité. La région doit rester unie pour relever ce défi et ainsi permettre de donner un nouvel élan pour la prochaine législature.

Plus que jamais, les 62 communes du district doivent se réunir et se concerter pour trouver des solutions et permettre ainsi à notre district de ce développer harmonieusement et de manière durable.

En ma qualité de Président, je m'y attèle avec volonté et détermination, et avec l'appui des membres du comité, mais personne ne pourra à lui seul conduire ce tournant. Il faudra la volonté et l'engagement de tous, afin que nous puissions confirmer le slogan de l'ARCAM, pour «un district uni, ouvert et dynamique».

SYSTÈME DE FINANCEMENT RÉGIONAL : LES PREMIÈRES RÉFLEXIONS DÉMARRENT

Les stratégies régionales de l'ARCAM 2018-2022 prévoient le lancement de réflexions sur la mise en place d'un système de financement régional. Il s'agit donc, dans un premier temps, d'évaluer la pertinence de la mise en place d'un tel système et réfléchir sur les critères à considérer pour sa constitution.

A cet effet, un groupe de travail a été défini, délégation du Comité, qui aura pour mission de se déterminer sur les éléments évoqués ci-dessus. Au-delà des aspects techniques du système, le groupe de travail devra également mettre en place et assumer la communication idoine à l'égard des communes. Il s'agira en effet de les renseigner sur l'avancement des travaux de manière à les associer à ce projet et intégrer dans le modèle les éventuelles réactions que cette communication pourrait générer.

Les travaux débuteront début octobre et seront conduits par les personnes suivantes :

- M. Georges Rime, Syndic de Cossonay, Président
- Mme Anne-Lise Rime, Syndique de L'Isle
- M. Didier Amez-Droz, Syndic de Montricher
- M. Guy Delacrétaz, Syndic de Prévengres
- M. Vincent Jaques, Syndic de Morges, Vice-Président

Les travaux du groupe de travail se termineront sur la conclusion de mettre en place ou non un tel système de financement. Sa concrétisation éventuelle sera engagée durant la prochaine phase des stratégies régionales.

SYSTÈME DE GESTION DES ZONES D'ACTIVITÉS : ÉTAT DE SITUATION

Territoire d'étude

Le SGZA se traduit dans une planification directrice régionale sectorielle dont le périmètre comprend toutes les communes du district de Morges à l'exception des 8 touchées par le périmètre de l'agglomération Lausanne-Morges. Ces dernières sont rattachées aux autres communes intégrées dans le périmètre de l'agglomération Lausanne-Morges.

Objectifs et déroulement de l'étude

L'élaboration du SGZA doit permettre de disposer d'une vision d'ensemble des différentes zones d'activité existantes dans le territoire d'étude, de définir leur dimensionnement et de gérer leur développement afin qu'elles correspondent à la demande économique prévue en 2030 et 2040. L'étude est composée d'un diagnostic, d'un volet stratégique et d'un volet opérationnel. S'agissant d'un plan directeur régional le SGZA devra être adopté par toutes les communes concernées (le volet stratégique par les exécutifs et législatifs et le volet opérationnel par les exécutifs). L'ARCAM a mis en place un groupe de travail et un comité de pilotage qui suivent l'étude, actuellement au stade du diagnostic.

Calendrier et communication

L'entrée en vigueur du SGZA pour notre territoire est prévu en début 2022 : cette étape permettra aux communes de sortir du moratoire concernant la délimitation de nouvelles zones d'activités qui touche actuellement toutes les régions ne disposant pas de SGZA. Un premier contact avec les communes, en été 2019, a permis de vérifier l'exactitude du recensement du canton quant à la disponibilité des zones d'activités et de connaître les éventuels enjeux économiques communaux. Ces données ont permis d'établir le diagnostic. Des rencontres par secteur et une séance de formation aux communes permettront d'informer sur l'avancement de l'étude.

Agenda

Jeudi 8 octobre 2020,

9h00, Etoy (Ateliers de la Côte)

Petit-déjeuner de l'information :
plateforme mylitoralparc.ch

Jeudi 8 octobre 2020,

18h00, Lavigny

Formation aux communes : Permis
de construire

Mercredi 28 octobre 2020,

18h00, Vullierens

Formation aux communes : L'archi-
vage

Jeudi 29 octobre 2020,

18h00, Cossonay

Point Energie - Concept énergétique
des communes vaudoises

Mercredi 4 novembre 2020,

18h00, Echandens

Assemblée générale d'automne de
l'ARCAM

ETUDE SUR LA VITALITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE DES CENTRES DU DISTRICT DE MORGES

Le district de Morges compte 9 centres conformément à la définition du PDCn dont les dynamiques de développement sont très différentes. Le but principal de l'étude est de mettre en place une politique de développement concertée et coordonnée par l'ARCAM en vue de renforcer la vitalité des centres du district de Morges et en conséquence leurs bassins de vie. Il s'agit de pouvoir identifier et accompagner la réalisation de mesures qui répondent aux enjeux complémentaires et particuliers de ces centres, afin d'améliorer leur qualité de vie et leur dynamisme de manière durable. Ces mesures doivent répondre aux objectifs suivants :

- Capturer l'économie présente en accroissant l'activité quotidienne des services;
- Améliorer la qualité de vie des habitants des centres et de leurs bassins de vie;
- Renforcer l'attractivité de la région tout en diminuant l'impact environnemental.

Si la phase diagnostic se fera sur tout le territoire, les mesures visant à dynamiser les centres, pour des raisons de ressources et de temps, se réaliseront uniquement sur 2-3 centres-pilotes. Cette étude devra se terminer en 2022.



LA COMMISSION ENERGIE : UN VÉRITABLE SOUTIEN AUX COMMUNES

Depuis plus de 3 ans, la commission Energie déploie ses activités afin de soutenir le district dans sa transition énergétique. En organisant plusieurs fois par année des séances d'information («Point Energie») et des ateliers de travail, elle permet aux communes d'obtenir une information objective et neutre sur des sujets en lien avec l'énergie et de profiter des conseils d'un expert lorsqu'elles prévoient un projet spécifique en lien avec la thématique abordée.

Le travail de la commission ne s'arrête évidemment pas à l'organisation de ces séances d'information. Parallèlement, elle met en place différentes mesures permettant de soutenir les communes dans leurs activités. Ainsi, ces derniers mois, on relèvera trois actions majeures :

1. Le problème ne concernant pas uniquement le district de Morges, la commission a transmis aux associations de communes vaudoises (UCV, AdCV) ses préoccupations quant aux responsabilités qui sont faites aux communes en matière de conformité énergétique des bâtiments.

DU CÔTÉ DU TOURISME RÉGIONAL

Nous sortons d'une période de crise sanitaire, qui a eu différents impacts sur la vie économique, touristique et sociale du district de Morges. Malgré les circonstances difficiles pour tous, nous avons œuvré activement, en collaboration étroite avec Morges Région Tourisme (MRT) afin d'accompagner les acteurs et producteurs de notre district. Nous avons saisi les opportunités qui se sont présentées dans ce contexte pour continuer à développer nos offres touristiques. Ainsi les principales démarches entreprises ont été les suivantes :

- Nous avons encouragé la population à profiter des espaces naturels du district, au travers de newsletters et publié des inventaires des hôtels, musées, restaurants, ainsi qu'une liste des marchés à la ferme afin d'encourager la consommation locale.
- Accueil de journalistes suisses.
- Mise en place de réunions par visioconférence avec les hôteliers et prestataires touristiques du district afin de maintenir un contact et comprendre les besoins et attentes.
- Conseils et accompagnement des acteurs hébergement, tourisme et culture pour accéder aux aides COVID cantonales et/ou fédérales.
- Recherches de financement pour des nouveaux projets d'infrastructures et manifestations touristiques tel que le spectacle « Alice au Jardin des Mer-

2. Dans la suite de l'étude régionale sur la mobilité électrique, la commission a élaboré un guide interactif pour favoriser le développement d'infrastructures adaptées à cette mobilité sur le territoire communal.
3. Pour aider les communes à traiter les demandes toujours plus nombreuses qui leur parviennent, la commission a élaboré un «mode d'emploi» relatif au traitement des procédures d'annonces d'installation de panneaux solaires. Approuvé par la direction cantonale de l'Energie, ce document a pour objectif de fournir aux communes toutes les informations nécessaires liées à cette procédure et les soutenir dans les étapes de procédure qui doivent être suivies.

Enfin, suite à la démission de Mme Dufour au poste de Syndique de La Chaux, l'Assemblée générale de printemps a approuvé la nomination de M. Ebener, Municipal de Cossonay, pour la remplacer.

veilles » à Vullierens

- Programme pour l'émission RTS « On va vers le beau » qui a généré 2h30 d'émissions radio sur 5 sujets liés au tourisme local et de proximité.

Malgré des nuitées à la baisse, nous avons pu constater une belle augmentation de la clientèle suisse allemande, qui est venue à vélo ou à pied découvrir le district pour la première fois.

Les sentiers de pèlerinage qui traversent notre district rencontrent également un beau succès.

Afin de fédérer les acteurs touristiques, développer des offres en lien avec le positionnement et sensibiliser la population à un tourisme de proximité, nous avons réunis les prestataires autour d'ateliers de travail. Quatre offres de Slow Tourisme ont pu être publiées dans le Journal de Morges du 28 août dernier. Les habitants sont invités à tester les offres, et concours à l'appui, à voter pour leur offre préférée.

Pour la poursuite du développement touristique, nous avons obtenu une aide LADE à hauteur de CHF 99'000 pour 2020 – 2021 afin de continuer la création de nouvelles offres, de développer le tourisme accessible et sans barrières, de recenser l'offre para-hôtelière (appartements, chambres d'hôtes, etc.) avec l'objectif de pouvoir les proposer à la vente par MRT et d'entamer la rédaction de la future stratégie touristique.